



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Siège : rue Sylvain Combes
19000 Tulle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Membres	73
Présents	43
Pouvoirs	08
Votants	51
Exprimés	51
Pour	51
Contre	-

L'an deux mille vingt et un, le quatre octobre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 27 septembre 2021

Secrétaire de séance : Bruno FLEURY

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Irène SERVIERES, Stéphanie VALLEE, Josette VERDEYME
Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Michel BOUYOU, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Alain CHASTRE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

M. Michel CUEILLE suppléant de M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

Avaient donné pouvoir :

Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN
Mme Martine DUPIN-de-BEYSSAT à M. Xavier DURAND
Mme Béatrice GORON à Mme Stéphanie VALLEE
Mme Sandy LACROIX à M. Jacques SPINDLER
M. Pascal CAVITTE à M. Michel BOUYOU
M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE
M. JAMMOT Henri à M. Pascal FOUCHÉ
M. Jérémy NOVAIS à M. Bernard COMBES

Étaient absents :

Mmes Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Annie CUEILLE, Valérie DUMAS, Muriel REBUFFEL, Marie-Amélie RIVIERE, Sophie ROY, MM. Patrick BORDAS, Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Francis DEVEIX, Marc GERAUDIE, Serge HEBRARD, Grégory HUGUE, Bernard JAUVION, Jean-Jacques LAUGA, Hervé LONGY, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Jean-François SALLES.

Objet : 10.2 Election d'un représentant au syndicat des eaux du Maumont à la suite de la démission de Mme Brigitte PRUVOST élue de la commune de St-Hilaire-Peyroux

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Considérant que la communauté d'agglomération est compétente de plein droit en matière « eau potable » depuis le 1^{er} janvier 2020 et que par conséquent Tulle agglo intervient en représentation-substitution des communes membres au sein des syndicats,

Considérant que concernant la désignation des délégués d'un EPCI à fiscalité propre au sein d'un comité syndical, le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de l'EPCI,

Considérant que par délibérations en date du 15 juillet 2020 et du 28 septembre 2020, le conseil communautaire a élu les délégués appelés à siéger au sein des syndicats du Puy des Fourches Vézère, du Maumont, de Puy la Forêt et des 2 Vallées,

Considérant que Mme Brigitte PRUVOST a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale de la commune de St-Hilaire-Peyroux et qu'il convient de la remplacer au sein du comité syndical du syndicat des eaux du Maumont dans lequel elle siégeait en tant que déléguée suppléante,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Décide de procéder à l'élection d'un délégué suppléant appelé à siéger au sein du syndicat des eaux du Maumont :

- Le Président prend disposition de l'article L.5711-1 du CGCT, qui s'applique aux syndicats mixtes fermés, renvoyant aux dispositions des articles L.5212-1 et suivants du CGCT, et fait procéder à l'élection du délégué suppléant au scrutin uninominal par vote à bulletin secret :

Le conseil communautaire désigne :

- La secrétaire de séance : Fabienne LATOUR
- Les assesseurs : Stéphanie VALLEE et Jean-François LABBAT

Candidat :

- M. Jean-Marc MENOIRE, conseiller municipal de la commune de St-Hilaire-Peyroux

Dépouillement du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 51
- Majorité absolue : 26

- M. Jean-Marc MENOIRE obtient 51 voix

M. Jean-Marc MENOIRE ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est proclamé élu délégué suppléant appelé à siéger au sein du syndicat des eaux du Maumont.

Fait et délibéré le 4 octobre 2021
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme
Le Président,
Michel BREUILH

